

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2875

19 octobre 2015

### SOMMAIRE

A.08 Isolations Guy Rollinger .....	137990	Sicovam S.A. SPF .....	137997
Altaia Capital .....	137954	SLQ Tech S.à r.l. ....	137998
CEPF II Regatta 2 (Henley) S.à r.l. ....	137966	Société Nationale de Contrôle Technique S.A. .....	137998
Direct Lending Investment S.à r.l. ....	137972	Société Orientale de Participations S.A. ....	138000
HI Holdings Rio S.à r.l. ....	137968	Somerston Resources (SK) Holdings S.à r.l. .....	137971
L.12 New Mercado .....	137990	Sopartag S.A. ....	137999
Leander S.à r.l. ....	137954	SP Merchandising Topco S.C.A. ....	137999
Morgamon S.A. ....	137993	St Mark S.à r.l. ....	137999
Port Investments S.à r.l. ....	137985	Suncap Scoop S.A. ....	137972
Resolution Bremen S.à r.l. ....	137954	Trans Business Service S.A. ....	137972
Rheinlanddamm S.à r.l. ....	137965	Trèves Offices SA .....	138000
Samsa Distributions .....	137972	UL S.à.r.l. ....	137998
Samsa Film S.à.r.l. ....	137985	Vesale Pharma International .....	137998
Sancopia Capital No. 1 S.à r.l. ....	137971	Vivaldis - Gesellschaft für Strukturierte Lö- sungen S.A. ....	137999
Selectra Investments SICAV .....	137990	Walam S.A. ....	138000
SGBT Asset Based Funding S.A. ....	137992	Willowlux III S.à r.l. ....	138000
SGH Capital .....	137992	Willowlux II S.à r.l. ....	138000
Sharemor S.A. ....	137992		
Shco 86 S.à r.l. ....	137997		
Sicily Development S.à.r.l. ....	137997		

**Resolution Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Leander S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 480.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 139.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Référence de publication: 2015147927/10.

(150161360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

**Altaia Capital, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 199.706.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of August, before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

EuroAltum Credit Luxembourg S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.777 (the Founding Shareholder), represented by Mrs. Marjorie Ellen Hogan and Mr. Wayne Fitzgerald, acting in their capacity as managers,

here represented by Mr. Youssef Lqoule, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on August 13<sup>th</sup>, 2015.

Said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the Founding Shareholder and by the notary, will remain attached to the present deed to be registered with it.

The proxyholder of the Founding Shareholder requested the notary to record the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which articles of incorporation shall read as follows:

“ARTICLES OF INCORPORATION

**Art. 1. Definitions.** Unless the context requires otherwise, the following terms shall be construed as follows:

Articles	means these articles of incorporation of the Company, as amended from time to time.
Board	means the board of managers of the Company, if more than one (1) Manager have been appointed.
Business Day	means a day (other than a Saturday or Sunday) on which commercial banks are open for business in the Grand Duchy of Luxembourg.
Chairman	means the chairman of the Board from time to time.
Company	means Altaia Capital.
Company Law	means the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.
General Meeting	means the general meeting of the Shareholders.
Managers	means the persons appointed as such by the General Meeting and Manager means any of them.
Shareholders	means the persons registered in the Shareholders’ register of the Company, in accordance with article 185 of the Company Law, as the holders of the Shares from time to time and Shareholder means any of them.
Shareholders	
Written Resolutions	has the meaning given to it in article 11.
Shares	means the shares in registered form in the corporate capital of the Company having a nominal value of one Euros (EUR 1.-) each and Share means any of them.
Sole Manager	means the sole manager of the Company.
Sole Shareholder	means the only person registered in the Shareholders’ register of the Company, in accordance with article 185 of the Company Law, as the only holder of the Shares from time to time.

**Art. 2. Name and form.** The name of the Company is “Altaia Capital”. The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by these Articles, the Company Law and the relevant legislation.

**Art. 3. Corporate objects.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The Company may acquire by subscription, purchase and exchange or in any other way stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments, and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may, except by way of public offer, borrow in any form and may proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including, without limitation, those resulting from any borrowings of the Company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The Company may also guarantee, grant security in favour of, or otherwise assist any company in which it holds a direct or indirect participation or which forms part of the same group as the Company. The Company may further, for its own benefit and that of any other company or person, guarantee, pledge, transfer and encumber or otherwise create any security over some or all of its assets in order to guarantee its own obligations and those of any other company. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for the debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may use any technique and instrument to manage its investments efficiently and to protect itself against the risks related to credit, currency exchange exposure, interest rates risks and any other type of risks.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any operation and transaction (including, without limitation, those involving real estate and movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to it.

**Art. 4. Duration of the Company.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred to any other town of the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 below. The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg, by a resolution of the Board or, as the case may be, by a decision of the Sole Manager.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, subsidiaries or other offices wherever deemed appropriate, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may consider that extraordinary political, military, economic or social events which would jeopardise the normal activity of the Company at its registered office, or the communication between the registered office and persons abroad have occurred or are imminent. In such circumstances, the registered office may be temporarily transferred abroad until complete cessation of these extraordinary circumstances. These temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, despite the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 6. Corporate capital.** The subscribed corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The subscribed corporate capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 below.

**Art. 7. Shares.** All Shares are in registered form, fully subscribed and entirely paid up.

A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of Shares held by him/her/it, the amounts paid up on each Share, the transfer/subscription of Shares and the dates of such transfer/subscription as well as any security rights granted on the Shares from time to time. Each Shareholder will notify his/her/its address and any change thereof to the Company by registered mail.

The Company may rely on the last address received from a Shareholder. Ownership of the Shares is established by the entry in the Shareholders' register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any two (2) Managers or, as the case may be, the Sole Manager.

The Company recognises only one (1) owner per Share. Where a Share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one (1) person has been designated as sole owner vis-à-vis the Company. The same rule applies in case of a conflict related to the ownership of a Share between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may repurchase or redeem its own Shares provided that the repurchased or redeemed Shares are immediately cancelled and the subscribed corporate capital of the Company is reduced accordingly.

**Art. 8. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among the Shareholders. Except if otherwise provided by law, the transfer of Shares to third parties is subject to the prior written consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed corporate capital of the Company. The transfer of Shares to third parties by reason of a Shareholder's death must be approved by the Shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

The transfer of Shares may be effected (i) by a written declaration of transfer recorded in the Shareholders' register, such declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by persons holding the suitable powers of attorney to do so, or (ii) in accordance with the rules governing the transfer of claims provided for under article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may also accept as evidence of the transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee and deemed sufficient by the Company.

**Art. 9. Shareholders.** The Company may have a Sole Shareholder or Shareholders. If the Company has only one (1) Shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles is a reference to the Sole Shareholder and the Sole Shareholder holds all the powers conferred to the General Meeting.

**Art. 10. Powers of the General Meeting.** Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the Company.

In these Articles, references to decisions made or powers exercised by the General Meeting refer to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder as long as the Company has only one (1) Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented by way of written minutes.

**Art. 11. Annual General Meeting - other General Meetings.** In accordance with the Company Law, if the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), an annual General Meeting must be held at the registered office of the Company or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the convening notice of the annual General Meeting.

Notwithstanding the above and in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Manager, the annual General Meeting may be held abroad if exceptional circumstances so require.

Other General Meetings are held at the time and place and with the agenda as specified in the relevant convening notice.

If the number of Shareholders is twenty-five (25) or less, resolutions of the Shareholders are adopted at a General Meeting or by way of written resolutions (the Shareholders Written Resolutions).

Where resolutions are adopted by way of Shareholders Written Resolutions, each Shareholder must receive at his/her/its address (as it appears in the Shareholders' register) the text of the resolutions to be passed, which the Shareholder must execute. Shareholders Written Resolutions must be executed by all the Shareholders in order to be valid and binding on the Company. Once executed, they will be valid and binding on the Company in the same way as if they had been adopted by a duly convened and held General Meeting and will bear the date of the last signature.

The Shareholders Written Resolutions as well as the minutes of the General Meetings shall be signed by all the Shareholders (or all the Shareholders attending a General Meeting, as the case may be) and shall be kept at the registered office of the Company.

**Art. 12. Convening notices, quorum, powers of attorney and vote.** The Shareholders shall be convened to General Meetings and Shareholders Written Resolutions may be proposed at the initiative of (i) any Manager or, as the case may be, the Sole Manager, (ii) the statutory auditor(s) (if any) or (iii) Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed corporate capital of the Company.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the General Meeting, written convening notices to a General Meeting shall be sent at least eight (8) calendar days prior to the date of the General Meeting to each Shareholder by registered mail to the address appearing in the Shareholders' register held by the Company.

A General Meeting may be held without prior written convening notice if all the Shareholders are present and/or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing another person, who does not need to be a Shareholder, as his/her/its proxy, whether in original, by fax or email to which a signature is affixed.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is live and ongoing

and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a General Meeting by those means is equivalent to presence in person at such General Meeting.

Except if otherwise provided by the Company Law or these Articles, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders representing more than one-half (1/2) of the subscribed corporate capital of the Company. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered mail to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the subscribed corporate capital of the Company represented.

These Articles may be amended with the consent of a majority in number of Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the subscribed corporate capital of the Company.

Any change in the nationality of the Company and any increase of the Shareholders' commitments in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Each Share entitles to one (1) vote at General Meetings.

**Art. 13. Management.** The Company shall be managed by one (1) or more Manager(s) including category A Managers and category B Managers who do not need to be Shareholders. If more than one (1) Manager are appointed, they together constitute the Board.

The General Meeting shall appoint the Managers or, as the case may be, the Sole Manager, and determine their number, their remuneration and the term of their office, if any. A Manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

**Art. 14. Meetings of the Board.** The Board must appoint a Chairman among its members and may also designate a secretary.

The Chairman chairs all meetings of the Board. In his/her absence, the other Managers present and/or represented will, by a simple majority vote, appoint another Chairman pro tempore for the relevant meeting.

The secretary, who does not need to be a Manager, will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

The Chairman, or any two (2) Managers, call(s) the meetings of the Board, which shall take place at the time and place as specified in the convening notice of the meeting.

Except in cases of emergency, the nature and circumstances of which shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board, written convening notices to a meeting of the Board shall be sent to all the Managers at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting.

A Board meeting may be held without prior written convening notice (i) if all the Managers are present and/or represented at the meeting and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the meeting or (ii) for any meeting held at a time and place previously determined in a resolution adopted by the Board.

Each Manager may waive the written convening notice by a written consent, whether in original, by fax or e-mail to which a signature is affixed.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager as his/her/its proxy, whether in original, by fax or e-mail to which a signature is affixed.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) all the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is live and ongoing and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by those means is equivalent to presence in person at such meeting.

The Board can validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members, including at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager is present and/or represented. A Manager may represent more than one (1) of his/her/its colleagues, provided however that at least two (2) Managers are present at the meeting, including by means of communication permitted under these Articles and the Company Law. Decisions are made by the majority of the Managers present and/or represented, including at least one (1) category A Manager and at least one (1) category B Manager.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the above, resolutions of the Board may also be passed in writing. Such written resolutions shall consist of one (1) or more documents containing the resolutions signed by each Manager. The date of the resolutions will be the date of the last signature.

Article 14 does not apply in case the Company is managed by a Sole Manager.

**Art. 15. Minutes of meetings of the Board or minutes of resolutions of the Sole Manager.** Resolutions passed by the Sole Manager shall be documented in written minutes signed by him/her/it and kept at the registered office of the Company.

For any meeting of the Board, minutes shall be signed either by the Chairman, the member of the Board who chaired the meeting, or by all the Managers present at the meeting.



Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two (2) Managers including a category A Manager and a category B Manager or, as the case may be, the Sole Manager.

**Art. 16. Powers of the Board/Sole Manager.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform or cause to be performed all acts of disposal and administration falling within the corporate objects of the Company.

All powers which are not expressly reserved to the General Meeting by the Company Law or by these Articles fall within the competence of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

**Art. 17. Delegation of powers.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager is authorised to appoint a person, who does not need to be a Manager, in order to perform specific missions within the Company.

**Art. 18. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signature of any two (2) Managers at least one (1) of which must be a category B Manager or, as the case may be, (ii) the signature of the Sole Manager.

The Company shall further be bound by the sole signature or joint signature of any person(s) to whom the Board or, as the case may be, the Sole Manager has granted specific signatory powers, and only within the limits of those powers.

**Art. 19. Liability of the Manager(s).** The Managers or the Sole Manager do(es) not assume, by reason of his/her/its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/it/them individually or collectively in the name of the Company provided such commitments comply with these Articles and the Company Law. He/She/It/They is(are) authorised agent(s) only and is(are) therefore merely responsible for the execution of his/her/its/their mandate.

**Art. 20. Audit.** If the number of Shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by the Company Law, by an independent external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The General Meeting shall appoint the statutory auditor(s) or the independent external auditor, as the case may be, and determine their number, their remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) and the independent external auditor may be re-appointed.

**Art. 21. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first (1<sup>st</sup>) of January of each year and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

**Art. 22. Annual accounts.** The Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up, at the end of every accounting year, the annual accounts of the Company and an inventory in the form required by the Company Law.

Each Shareholder may inspect inter alia the inventory, the Company's balance sheet, the profit and loss account together with the reports of the Managers or, as the case may be, the Sole Manager, and, as the case may be, of the statutory auditor(s) or the independent external auditor of the Company at the registered office of the Company.

**Art. 23. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Company Law. This allocation ceases to be a requirement as soon as the legal reserve reaches ten per cent (10%) of the subscribed corporate capital of the Company as provided in article 6 of these Articles from time to time, and becomes compulsory again as soon as the reserve falls below ten per cent (10%).

The annual General Meeting decides on the allocation of the remaining annual net profits and may, in its own discretion and within the limits of the Company Law, resolve to pay dividends from time to time, taking into account the corporate objects and policy of the Company.

Interim dividends may be distributed at any time under the following conditions:

- (i) the Board or, as the case may be, the Sole Manager draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that earnings and other reserves (including share premium) are available for distribution, provided that the amount to be distributed does not exceed profits made since the end of the last financial year for which annual accounts were approved, if any, plus any profits carried forward and distributable reserves, and minus losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the auditor(s) of the Company (if any) has(ve) stated in his/her/its(their) report to the Board or, as the case may be, to the Sole Manager that conditions (i) and (ii) above have been met;
- (iv) the decision to distribute interim dividends is made by the Shareholders, the Board or, as the case may be, the Sole Manager within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (v) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (vi) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the accounting year, the Shareholders shall be obliged, upon request of the Company, to refund the excess to it.

**Art. 24. Dissolution.** The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy, insolvency or any similar event affecting one (1) or more Shareholders.

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment to these Articles, as per article 12 above. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one (1) or more liquidators (which may be individuals or entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. The General Meeting will also determine the powers and remuneration of the liquidator(s).

The surplus remaining after realisation of the assets and payment of the debts will be distributed to all the Shareholders in proportion to the Shares held by them.

**Art. 25. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and any agreement entered into from time to time by the Shareholders, if any.”

*Transitional provision*

The first accounting year begins on the date hereof and ends on 31 December 2015.

*Subscription and payment*

The Articles having thus been established, the Founding Shareholder, represented as described above, declared that it subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) Shares representing the total subscribed corporate capital of the Company.

The Shares have been fully paid up by the Founding Shareholder by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) paid by the Founding Shareholder is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary by means of a blocking certificate (certificat de blocage).

*Statement - Costs*

The notary declared that the conditions prescribed by articles 182 and 183 of the Company Law have been fulfilled and expressly bore witness to their fulfilment. He further confirmed that these Articles also comply with the provisions of articles 27 and 184 of the Company Law.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at the amount of one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The Founding Shareholder, represented as described above, representing the total subscribed corporate capital of the Company, took the following resolutions:

- (a) the number of managers of the Company is set at five (5);
- (b) the following persons are appointed as category A managers of the Company:
  - Mrs. Marjorie Ellen Hogan, hedge fund manager, born on 30 November 1955 in Michigan (US), with address at 681 5<sup>th</sup> Avenue, Floor 15, New-York, NY 10022 (US); and
  - Mr. T Timothy Murray, CFO, born on 24 August 1953 in Pennsylvania (US), with address at 681 5<sup>th</sup> Avenue, Floor 15, New-York, NY 10022 (US),
 and the following persons are appointed as category B managers of the Company:
  - Mr. Costas Constantinides, employee, born on 17 September 1976 in Nicosia (Cyprus), with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
  - Mr. Wayne Fitzgerald, employee, born on 11 May 1976 in Waterford (Ireland), with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and
  - Mr. Amine Zouari, employee, born on 18 March 1979 in Tunis (Tunisia), with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
- (c) the managers are appointed for an undetermined period; and
- (d) the address of the registered office of the Company is set at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The notary, who understands and speaks English, declared that at the request of the Founding Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of said party and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the proxyholder of the Founding Shareholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, said proxyholder, together with the notary, signed the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L’an deux mil quinze, le quatorzième jour du mois d’août.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

EuroAltum Credit Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.777 (l'Associé Fondateur), représentée par Mme Marjorie Ellen Hogan et Mr. Wayne Fitzgerald, agissant en tant que gérants,

ici représentée par Mr. Youssef Lqoule, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 13 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de l'Associé Fondateur et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Le mandataire de l'Associé Fondateur, a requis le notaire d'acter la constitution d'une société à responsabilité limitée, dont les statuts sont établis comme suit:

#### «STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup> . Définitions.** À moins que le contexte ne l'indique autrement, les termes suivants auront la signification suivante:

Assemblée Générale	signifie l'assemblée générale des Associés.
Associés	signifie les personnes inscrites dans le registre des Associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que détenteurs de Parts Sociales de temps à autre et Associé signifie n'importe lequel d'entre eux.
Associé Unique	signifie la seule personne inscrite dans le registre des Associés de la Société, conformément à l'article 185 de la Loi sur les Sociétés, en tant que seul détenteur des Parts Sociales de temps à autre.
Conseil	signifie le conseil de gérance de la Société, si plus d'un (1) Gérant a été nommé.
Gérants	signifie les personnes nommées en cette qualité par l'Assemblée Générale et Gérant signifie n'importe lequel d'entre eux.
Gérant Unique	signifie le gérant unique de la Société.
Jour Ouvrable	signifie tout jour (autre qu'un samedi ou dimanche) durant lequel les banques sont ouvertes au public au Grand-Duché de Luxembourg.
Loi sur les Sociétés	signifie la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.
Parts Sociales	signifie les parts sociales nominatives dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et Part Sociale signifie n'importe laquelle d'entre elles.
Président	signifie le président du Conseil de temps à autre.
Résolutions Ecrites des Associés	a la signification donnée à ce terme à l'article 11.
Société	signifie Altaia Capital.
Statuts	signifie ces statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

**Art. 2. Dénomination et forme.** La dénomination de la Société est «Altaia Capital». La Société est une société à responsabilité limitée régie par ces Statuts, la Loi sur les Sociétés et la législation applicable.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés et/ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La Société peut acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique, et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de titres de créance ou de titres participatifs.

La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant des emprunts de la Société et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou entités qu'elle juge appropriées.

La Société peut également garantir, accorder des garanties à, ou assister de toute autre manière, toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société. La Société peut en outre, pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne, consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.



La Société peut par ailleurs agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de sociétés en commandite (partnerships) ou entités similaires.

La Société peut employer toute technique et instrument pour gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations des taux de change, les risques liés aux taux d'intérêt et tout autre type de risques.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toute opération et transaction (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) qui pourraient être utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

**Art. 4. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Le siège social peut être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification de ces Statuts, selon l'article 12 ci-dessous. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg, par une résolution du Conseil ou, le cas échéant, par une décision du Gérant Unique.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, a également le droit de créer des succursales, des filiales ou d'autres bureaux en tous lieux qu'il juge appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique peut considérer que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication entre le siège social de la Société et l'étranger se sont produits ou sont imminents. Dans de telles circonstances, le siège social peut être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification de ces Statuts, selon l'article 12 ci-dessous.

**Art. 7. Parts Sociales.** Toutes les Parts Sociales sont nominatives, totalement souscrites et intégralement libérées.

Un registre des Associés est tenu au siège social de la Société, où il peut être consulté par tout Associé. Ce registre contient le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il/elle détient, les montants libérés pour chacune de ses Parts Sociales, ainsi que la mention des cessions/souscriptions de Parts Sociales et les dates de ces cessions/souscriptions et toutes sûretés accordées sur les Parts Sociales de temps à autre. Chaque Associé notifiera son adresse ainsi que tout changement d'adresse ultérieur à la Société par lettre recommandée.

La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse d'un Associé qu'elle a reçue. La propriété des Parts Sociales est établie par l'inscription dans le registre des Associés.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être émis aux Associés et ces certificats, s'ils sont émis, seront signés par le Président ou par deux (2) Gérants ou, le cas échéant, par le Gérant Unique.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale. Dans le cas où une Part Sociale appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Part Sociale jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle s'applique en cas de conflit ayant trait à la propriété d'une Part Sociale entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ou retirer ses propres Parts Sociales à condition d'annuler immédiatement les Parts Sociales rachetées ou retirées et de réduire le capital social souscrit de la Société corrélativement.

**Art. 8. Cession de Parts Sociales.** Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés. À moins que la loi ne le prévoit autrement, la cession de Parts Sociales à des tiers est soumise à l'accord écrit préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société. La cession de Parts Sociales à des tiers en raison du décès d'un Associé doit être approuvée par les Associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

La cession de Parts Sociales peut s'effectuer (i) par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Associés, cette déclaration de cession devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, ou (ii) conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'autres instruments de cession prouvant le consentement du cédant et du cessionnaire et jugés suffisants par la Société.

**Art. 9. Associés.** La Société peut avoir un Associé Unique ou des Associés. Si la Société n'a qu'un (1) seul Associé, toute référence aux Associés dans ces Statuts est une référence à l'Associé Unique et l'Associé Unique détient tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Associés. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société.

Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique aussi longtemps que la Société n'a qu'un (1) seul Associé. Les décisions prises par l'Associé Unique sont consignées par voie de procès-verbaux écrits.

**Art. 11. Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales.** Conformément à la Loi sur les Sociétés, si le nombre des Associés excède vingt-cinq (25), une Assemblée Générale annuelle doit se tenir au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social tel qu'indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale annuelle.

Nonobstant ce qui précède et à la discrétion absolue du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique, l'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales se tiennent aux heures et lieux et avec l'ordre du jour tels qu'indiqués dans la convocation à cette Assemblée Générale.

Si le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les résolutions des Associés sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de résolutions écrites (les Résolutions Ecrites des Associés).

Lorsque des résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Ecrites des Associés, chaque Associé doit recevoir à son adresse (telle qu'elle apparaît sur le registre des Associés) le texte des résolutions à passer, qu'il/elle devra signer. Les Résolutions Ecrites des Associés doivent être signées par tous les Associés pour être valides et engager la Société. Une fois signées, elles seront valides et engageront la Société de la même manière que si elles avaient été adoptées par une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et porteront la date de la dernière signature.

Les Résolutions Ecrites des Associés de même que les procès-verbaux des Assemblées Générales seront signés par tous les Associés (ou tous les Associés ayant participé à une Assemblée Générale, le cas échéant) et seront conservés au siège social de la Société.

**Art. 12. Avis de convocation, quorum, procurations et vote.** Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou bien consultés par voie de Résolutions Ecrites des Associés à l'initiative (i) de tout Gérant ou, le cas échéant, du Gérant Unique, (ii) du/des commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) ou (iii) d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs seront mentionnés dans la convocation à l'Assemblée Générale, les avis de convocation écrits à toute Assemblée Générale sont envoyés par lettre recommandée et au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'Assemblée Générale à chaque Associé à l'adresse figurant dans le registre des Associés tenu par la Société.

Une Assemblée Générale peut être tenue sans convocation écrite préalable si tous les Associés sont présents et/ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée.

Tout Associé peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Associés participant à l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'Assemblée Générale peuvent s'entendre et se parler, (iii) l'Assemblée Générale est retransmise en direct et en continu et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'Assemblée Générale.

À moins que la Loi sur les Sociétés ou ces Statuts ne le prévoient autrement, les résolutions devant être adoptées en Assemblées Générales sont prises par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social souscrit de la Société. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée Générale, les Associés seront convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions seront adoptées lors de la seconde Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social souscrit de la Société représenté.

Les présents Statuts peuvent être modifiés avec le consentement d'une majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social souscrit de la Société.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés dans la Société requièrent l'accord unanime des Associés.

Chaque Part Sociale donne droit à une (1) voix aux Assemblées Générales.

**Art. 13. Gérance.** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs Gérant(s), incluant des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B, Associé(s) ou non. Si plus d'un (1) Gérant est nommé, ceux-ci constituent ensemble le Conseil.

L'Assemblée Générale nomme les Gérants ou, le cas échéant, le Gérant Unique et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, le cas échéant. Un Gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

**Art. 14. Réunions du Conseil.** Le Conseil doit nommer un Président parmi ses membres et peut également désigner un secrétaire.

Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En son absence, les autres Gérants présents et/ou représentés nommeront, par un vote à la majorité simple, un autre Président pro tempore pour la réunion en question.

Le secrétaire, qui ne doit pas forcément être Gérant, sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

Le Président ou deux (2) Gérants convoquent les réunions du Conseil, qui se tiennent aux heures et lieux tels qu'indiqués dans la convocation à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence, dont la nature et les motifs seront mentionnés dans la convocation à la réunion du Conseil, les convocations écrites à toute réunion du Conseil sont envoyées à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion.

Une réunion du Conseil peut être tenue sans convocation écrite préalable (i) si tous les Gérants sont présents et/ou représentés à la réunion et se considèrent dûment convoqués et informés de son ordre du jour ou (ii) pour une réunion se tenant aux heures et lieux préalablement déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil.

Chaque Gérant peut renoncer à la convocation écrite par un accord écrit, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature.

Tout Gérant peut prendre part à une réunion du Conseil en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire, soit en original, soit par fax ou par un courriel muni d'une signature.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) tous les Gérants participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et en continu et (iv) les Gérants peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres, incluant au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B, est présente et/ou représentée. Un Gérant peut représenter plus d'un (1) de ses collègues, à condition qu'au moins deux (2) Gérants soient présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication autorisé par ces Statuts et la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des Gérants présents et/ou représentés, incluant au moins un (1) Gérant de catégorie A et au moins un (1) Gérant de catégorie B.

En cas de parité des votes, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, les résolutions du Conseil peuvent également être adoptées par écrit. De telles résolutions doivent consister en un (1) ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque Gérant. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

L'article 14 ne s'applique pas dans le cas où la Société est gérée par un Gérant Unique.

**Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou procès-verbaux des résolutions du Gérant Unique.** Les résolutions adoptées par le Gérant Unique sont inscrites dans des procès-verbaux signés par elle/lui et conservés au siège social de la Société.

Pour toute réunion du Conseil, les procès-verbaux sont signés soit par le Président, soit par le membre du Conseil qui en aura assumé la présidence, ou encore par tous les Gérants présents à la réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux (2) Gérants incluant un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B ou, le cas échéant, le Gérant Unique.

**Art. 16. Pouvoirs du Conseil/Gérant Unique.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et autoriser et/ou exécuter ou faire exécuter tous les actes de disposition et d'administration entrant dans l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi sur les Sociétés ou par ces Statuts sont de la compétence du Conseil ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique est autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques au sein de la Société.

**Art. 18. Signatures autorisées.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature conjointe de deux (2) Gérants dont au moins l'un doit être un Gérant de catégorie B ou, le cas échéant, (ii) la signature du Gérant Unique.

La Société est également engagée par la signature unique ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou, le cas échéant, par le Gérant Unique, et ce dans les limites de ces pouvoirs.

**Art. 19. Responsabilité du(des) Gérant(s).** Les Gérants ou le Gérant Unique, en raison de sa(leurs) fonction(s), ne contracte(nt) aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui/elle/eux individuellement ou collectivement au nom de la Société dans la mesure où ces engagements sont conformes à ces Statuts et à la Loi

sur les Sociétés. Il(s) n'est(ne sont) qu'agent(s) autorisé(s) et n'est(ne sont) donc responsable(s) que de l'exécution de son (leur) mandat.

**Art. 20. Surveillance.** Si le nombre des Associés dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont surveillées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou, dans les cas où la Loi sur les Sociétés le requiert, par un réviseur d'entreprises agréé.

L'Assemblée Générale nomme le(s) commissaire(s) aux comptes ou le réviseur d'entreprises agréé, s'il y a lieu, et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, celle-ci ne pouvant excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes et le réviseur d'entreprises agréé sont rééligibles.

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

**Art. 22. Comptes annuels.** Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dresse, à la fin de chaque exercice social, les comptes annuels de la Société et un inventaire dans la forme requise par la Loi sur les Sociétés.

Chaque Associé peut inspecter entre autres l'inventaire, le bilan de la Société, les comptes de profits et pertes ainsi que les rapports des Gérants ou, le cas échéant, du Gérant Unique et, le cas échéant du(es) commissaire(s) aux comptes ou du réviseur d'entreprises agréé de la Société au siège social de la Société.

**Art. 23. Affectation des bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale requise par la Loi sur les Sociétés. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 de ces Statuts, et deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de dix pour cent (10%).

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi sur les Sociétés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dresse des comptes intermédiaires;
- (ii) les comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel des comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) le(s) commissaire(s) aux comptes de la Société (s'il y en a) a(ont) constaté dans son(leur) rapport au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique que les conditions (i) et (ii) ci-dessus ont été satisfaites;
- (iv) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est prise par les Associés, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;
- (v) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (vi) lorsque les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent, sur demande de la Société, lui en rembourser l'excédent.

**Art. 24. Dissolution.** La Société n'est pas dissoute du fait du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de la faillite, de l'insolvabilité ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Associés.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale statuant de la manière requise en cas de modification de ces Statuts, selon l'article 12 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par les soins d'un (1) ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du(des) liquidateur(s).

Le boni de liquidation, après réalisation des actifs et paiement des dettes, sera distribué aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales qu'ils détiennent.

**Art. 25. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par ces Statuts seront tranchées conformément à la Loi sur les Sociétés et à tout accord conclu de temps à autre par les Associés, le cas échéant.»

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, l'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, a déclaré souscrire à douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales représentant la totalité du capital social souscrit de la Société.

Ces Parts Sociales ont été intégralement libérées par l'Associé Fondateur par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), est désormais à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire au moyen d'un certificat de blocage.

*Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire a déclaré avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 182 et 183 de la Loi sur les Sociétés et en a expressément constaté l'accomplissement. Il a confirmé en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions des articles 27 et 184 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

*Résolutions de l'associé unique*

L'Associé Fondateur, représenté tel que décrit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

(a) le nombre de gérants de la Société est fixé à cinq (5);

(b) les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie A de la Société:

- Mme Marjorie Ellen Hogan, hedge fund manager, née le 30 novembre 1955 au Michigan (USA), résidant au 681 5<sup>th</sup> Avenue, Floor 15, New-York, NY 10022 (USA); et

- M. T Timothy Murray, CFO, né le 24 août 1953 en Pennsylvanie (USA), résidant au 681 5<sup>th</sup> Avenue, Floor 15, New-York, NY 10022 (USA),

et les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de catégorie B de la Société:

- M. Costas Constantinides, employé, né le 17 septembre 1976 à Nicosie (Chypre), ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- M. Wayne Fitzgerald, employé, né le 11 mai 1976 à Waterford (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

- M. Amine Zouari, employé, né le 18 Mars 1979 à Tunis (Tunisie), ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

(c) les gérants sont nommés pour une durée indéterminée; et

(d) l'adresse du siège social de la Société est fixée au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a déclaré qu'à la requête de l'Associé Fondateur, le présent acte est établi en anglais suivi d'une version française. À la requête de cette même partie et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Fondateur, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Lqoule et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 août 2015. 2LAC/2015/18899. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

*Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148069/638.

(150162148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

---

**Rheinlanddamm S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 11.687.400,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.574.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2015.

*Pour la société*

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015147931/13.

(150161894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---



**CEPF II Regatta 2 (Henley) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 197.426.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

“CEPF II Regatta Holdings S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.417,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 30 July 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of “CEPF II Regatta 2 (Henley) S.à r.l.” (hereinafter the “Company”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 197.426, incorporated pursuant to a notarial deed dated 3 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of three hundred ninety British Pounds (GBP 390.00), so as to raise it from its present amount of nine thousand one hundred British Pounds (GBP 9,100.00) up to nine thousand four hundred and ninety British Pounds (GBP 9,490.00), by the issue of three hundred ninety (390) redeemable shares, subdivided into (i) thirty-nine (39) Class A Shares, (ii) thirty-nine (39) Class B Shares, (iii) thirty-nine (39) Class C Shares, (iv) thirty-nine (39) Class D Shares, (v) thirty-nine (39) Class E Shares, (vi) thirty-nine (39) Class F Shares, (vii) thirty-nine (39) Class G Shares, (viii) thirty-nine (39) Class H Shares, (ix) thirty-nine (39) Class I Shares and (x) thirty-nine (39) Class J Shares (collectively referred as the “New Shares”), each having a par value of one British Pound (GBP 1.00). Each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation.

The total contribution for the New Shares is paid up by a contribution in cash amounting to fifty-one thousand four hundred and forty British Pounds (GBP 51,440.00), allocated (i) to the share capital of the Company for an amount of three hundred ninety British Pounds (GBP 390.00) and (ii) to the Company's share premium account for a global amount of fifty-one thousand and fifty British Pounds (GBP 51,050.00).

*Subscription*

The New Shares are entirely subscribed by the sole shareholder and paid up by a contribution in cash of fifty-one thousand four hundred and forty British Pounds (GBP 51,440.00), which is allocated (i) to the share capital of the Company for an amount of three hundred ninety British Pounds (GBP 390.00) and (ii) to the Company's share premium account for a global amount of fifty-one thousand and fifty British Pounds (GBP 51,050.00).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which shall now be read as follows:

**“ 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at nine thousand four hundred and ninety British Pounds (GBP 9,490.00) represented by nine thousand four hundred and ninety (9,490) shares of one British Pound (GBP 1.00) each (the “Shares”), divided into (A) nine thousand (9,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and (B) four hundred and ninety (490) redeemable shares, subdivided into (i) forty-nine (49) class A redeemable shares (the “Class A Shares”), (ii) forty-nine (49) class B redeemable shares (the “Class B Shares”), (iii) forty-nine (49) class C redeemable shares (the “Class C Shares”), (iv) forty-nine (49) class D redeemable shares (the “Class D Shares”), (v) forty-nine (49) class E redeemable shares (the “Class E Shares”), (vi) forty-nine (49) class F redeemable shares (the “Class F Shares”), (vii) forty-nine (49) class G redeemable shares (the “Class G Shares”), (viii) forty-nine (49) class H redeemable shares (the “Class H Shares”), (ix) forty-nine (49) class I redeemable shares (the “Class I Shares”) and (x) forty-nine (49) class J redeemable shares (the “Class

J Shares” and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the “Redeemable Shares”), having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an “Ordinary Shareholder” and each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a “Redeemable Shareholder”. The Ordinary Shareholder together with the Redeemable Shareholder are hereinafter referred to as the “Shareholder” or the “Shareholders”, if the case may be.”

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L’an deux mille quinze, le trente juillet.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

«CEPF II Regatta Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.417,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 30 juillet 2015.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de «CEPF II Regatta 2 (Henley) S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 197.426, constituée suivant un acte notarié en date du 3 juin 2015, dont les statuts n’ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l’intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de la Société par un montant de trois cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 390,00), de façon à l’accroître de son montant actuel de neuf mille cent Livres Sterling (GBP 9.100,00) à neuf mille quatre-cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 9.490,00), par l’émission de trois cent quatre-vingt-dix (390) parts sociales remboursables, subdivisées en (i) trente-neuf (39) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) trente-neuf (39) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) trente-neuf (39) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) trente-neuf (39) Parts Sociales de Catégorie D, (v) trente-neuf (39) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) trente-neuf (39) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) trente-neuf (39) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) trente-neuf (39) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) trente-neuf (39) Parts Sociales de Catégorie I et (x) trente-neuf (39) Parts Sociales de Catégorie J (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d’une Livre Sterling (GBP 1,00). Chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les mêmes droits et obligations tels qu’indiqués dans les statuts de la Société.

L’apport total relatif à ces Nouvelles Parts Sociales est payé par un apport en numéraire d’un montant de cinquante-et-un mille quatre cent quarante Livres Sterling (GBP 51.440,00), alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de trois cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 390,00) et (ii) au compte de prime d’émission de la Société pour un montant de cinquante-et-un mille cinquante Livres Sterling (GBP 51.050,00).

#### *Souscription*

Les Nouvelles Parts Sociales sont entièrement souscrites par l’associé unique et payées par un apport en numéraire d’un montant de cinquante-et-un mille quatre cent quarante Livres Sterling (GBP 51.440,00), alloué (i) au capital social de la Société pour un montant de trois cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 390,00) et (ii) au compte de prime d’émission de la Société pour un montant de cinquante-et-un mille cinquante Livres Sterling (GBP 51.050,00).

La preuve du montant total de l'apport a été apportée au notaire instrumentant.

*Seconde résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui devra dès lors être lus comme suit:

**« 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est de neuf mille quatre-cent quatre-vingt-dix Livres Sterling (GBP 9.490,00), représenté par neuf mille quatre-cent quatre-vingt-dix (9.490) parts sociales, d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1.00) chacune (les «Parts Sociales»), divisées en (A) neuf mille (9.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (B) quatre cents quatre-vingt-dix (490) parts sociales remboursables, subdivisées en (i) quarante-neuf (49) parts sociales remboursables de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) quarante-neuf (49) parts sociales remboursables de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) quarante-neuf (49) parts sociales remboursables de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) quarante-neuf (49) parts sociales remboursables de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) quarante-neuf (49) parts sociales remboursables de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) quarante-neuf (49) parts sociales remboursables de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) quarante-neuf (49) parts sociales remboursables de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), (viii) quarante-neuf (49) parts sociales remboursables de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) quarante-neuf (49) parts sociales remboursables de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I») et (x) quarante-neuf (49) parts sociales remboursables de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I, les «Parts Sociales Remboursables»), ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, chaque titulaire de Part Sociale Ordinaire est ici individuellement considéré comme un «Associé Ordinaire» et chaque titulaire de Part Sociale Remboursable est ici individuellement considéré comme un «Associé PSR». L'Associé Ordinaire ensemble avec l'Associé PSR sont ici considérés comme l' «Associé» ou les «Associés», selon les cas.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2015. Relation: EAC/2015/18256. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2015148204/149.

(150162283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

**HI Holdings Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.349.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of August;

before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his prevented colleague Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of HI Holdings Rio S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 217,010, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 154.349 (the "Company").

There appeared:

HI Holdings Cyprus Limited, a company limited by shares, duly incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at 4, Riga Feraiou, OMEGA COURT, 1<sup>st</sup> Floor, 3095 Limassol, Cyprus, duly registered with the Registrar of Companies of Cyprus under number 158701 (the “Sole Shareholder”);

here represented by Mr. Max Mayer, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 217,010 (two hundred seventeen thousand and ten) shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of one new share of the Company with a share premium attached thereto;
2. Subscription and payment of the new share by way of a contribution in cash by HI Holdings Cyprus Limited;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the updated share capital of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It was resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one US Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 217,010 (two hundred seventeen thousand and ten US Dollars) to an amount of USD 217,011 (two hundred seventeen thousand and eleven US Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with (i) a nominal value of USD 1 (one US Dollar) and (ii) a share premium of an amount of USD 20,499,999 (twenty million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine US Dollars) attached thereto (the “New Share”).

#### *Second resolution*

It was resolved to accept that the New Share be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of an amount of USD 20,500,000 (twenty million five hundred thousand US Dollars) (the “Contribution”).

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to fully subscribe to the New Share by paying:

- the nominal value of the New Share for an amount of USD 1 (one US Dollar); and
  - the share premium attached thereto for an amount USD 20,499,999 (twenty million four hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine US Dollars) to (i) be allocated to a freely distributable item of the balance sheet of the Company as share premium and (ii) remain attached to all the shares of the Company held by the Sole Shareholder at any time;
- the whole being fully paid-up by way of the Contribution.

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company’s share capital is set at USD 217,011 (two hundred and seventeen thousand and eleven US Dollars) divided into 217,011 (two hundred and seventeen thousand and eleven) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 6,450.-.

The contribution is valued at EUR 18,542,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingtième jour du mois d'août,

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de HI Holdings Rio S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de 217.010 USD, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 154.349. (la «Société»).

A comparu:

HI Holdings Cyprus Limited, une société (company limited by shares) dûment constituée et existant valablement selon les lois de Chypre, ayant son siège social au 4, Riga Feraiou, OMEGA COURT, 1<sup>st</sup> Floor, 3095 Limassol, Chypre, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Chypre sous le numéro 158701 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Mr. Max Mayer, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 217.010 (deux cent dix-sept mille dix) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission d'une nouvelle part sociale de la Société avec une prime d'émission y attachée;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en numéraire par HI Holdings Cyprus Limited;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social de la Société;
4. Divers.

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar américain) pour le porter de son montant actuel de 217.010 USD (deux cent dix-sept mille dix Dollars américains) à un montant de 217.011 USD (deux cent dix-sept mille onze Dollars américains) par (i) l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) et (ii) avec une prime d'émission d'un montant de 20.499.999 USD (vingt millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) y attachée (la «Nouvelle Part Sociale»).

#### *Deuxième résolution*

Il a été décidé d'accepter que la Nouvelle Part Sociale soit souscrite par l'Associé Unique par un apport en numéraire d'un montant de 20.500.000 USD (vingt millions cinq cent mille Dollars américains) (l'«Apport»).

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale en payant:

- la valeur nominale de la Nouvelle Part Sociale pour un montant de 1 USD (un Dollar américain); ainsi que
- la prime d'émission y attachée d'un montant de 20.499.999 USD (vingt millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars américains) devant (i) être affectée au poste disponible du bilan «prime



d'émission» de la Société en tant que prime d'émission et (ii) rester attachée à toutes les parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique à tout moment;

le tout étant intégralement libéré au moyen de l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 217.011 USD (deux cent dix-sept mille onze Dollars américains), divisé en 217.011 (deux cent dix-sept mille onze) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes est évalué à environ 6.450,- EUR.

L'apport a été évalué à 18.542.500,- EUR

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean-Paul MEYERS.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 26 août 2015. Relation GAC/2015/7286. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015148386/151.

(150162179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

---

**Sancopia Capital No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 75.760,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.547.

Le siège social de la société Idem Capital Securities Limited, associé de la Société, se situe à l'adresse suivante: 51, Homer Road, Solihull, West Midlands, B91 3QJ (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015147943/11.

(150161420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Somerston Resources (SK) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 septembre 2015.

Sanjeev Jewootah

*Gérant*

Référence de publication: 2015147954/12.

(150161847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Suncap Scoop S.A., Société Coopérative organisée comme une Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 191.977.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 13 juillet 2015  
(le "Conseil d'Administration")*

Le Conseil d'Administration décide de nommer PricewaterhouseCoopers, société coopérative avec siège social au 2, rue Gerhard Mercator L - 2182 Luxembourg, enregistré sous le numéro B65477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2014.

A Luxembourg, le 02 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015147959/17.

(150161927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Trans Business Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 24, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.423.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 14 août 2015 à  
10.00 heures*

Est nommé au poste d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2021 Monsieur Christian LAURENT, né à Namur (B) le 15.07.1960, demeurant à L - 9991 Weiswampach, 24, Gruuss Strooss. Il pourra valablement engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2015147999/14.

(150161702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Samsa Distributions, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 33.340.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015147961/10.

(150161751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Direct Lending Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 192.199.

—  
In the year two thousand and fifteen, on the tenth of July.

Before Us Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of DIRECT LENDING INVESTMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 192.199, incorporated pursuant to a notarial deed on November 11, 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3861 dated December 12, 2014 (the "Company").

There appeared:

The sole shareholder of the Company, namely SB PARTNERS ADVISORY (LUX) S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 62, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 167.682 (the "Sole Shareholder"),

here duly represented by Mr. Frank STOLZ-PAGE, notary clerk, with professional address at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on July 9, 2015.

The above mentioned proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I.- The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- The Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to examine carefully each document.

III.- The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 18,500 (eighteen thousand five hundred Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) by the issuance of 18,500 (eighteen thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

2. Subscription and payment of all the new shares by the sole shareholder of the Company;

3. Acknowledgment of the resignation of the managers of the Company and approval of the granting of discharges;

4. Conversion of the legal form of the Company from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") into a public limited company ("société anonyme") and restatement of the articles of association of the Company in their entirety;

5. Appointment of directors of the Company and determination of the term of their mandates and determination of the registered office of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 18,500 (eighteen thousand five hundred Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) by the issuance of 18,500 (eighteen thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares").

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all the New Shares and to fully pay them up through a contribution in kind consisting in a part of receivables held against the Company.

#### *Evidence of the contribution's existence:*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder declares that the contribution in kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed conversion of the receivable without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution of the receivable held against the Company.

The Sole Shareholder further states that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the contribution in kind is described and valued.

#### *Second resolution*

It is resolved (i) to acknowledge the resignations of (a) Mr. Erich BONNET, manager, born on September 14, 1962 in Neuilly-Sur-Seine, France, residing at 17 Essex Villas, London W8 7BP, UK, (b) Mr. Charles MEEUS, manager, born on

July 6, 1979 in Etterbeek, Belgium, with professional address at 62, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and (c) Mr. Arnaud BEYSSEN, manager, born on January 2, 1974 at Paris, France, with professional address at 8 rue Pérignon 75007 Paris, France, as managers of the Company and (ii) to give them discharge for the performance of their mandates until the date hereof.

#### *Third resolution*

It is resolved to convert the legal form of the Company from a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") into a public limited company ("société anonyme") called "DIRECT LENDING INVESTMENT S.A." and to restate completely the articles of association in order to adapt them to the new form of the Company.

Consequently, the 31,000 (thirty-one thousand) current shares are replaced by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Each shareholder will receive an "S.A. share" against one "S.à r.l. share".

#### *Report of the auditor*

In conformity with the provisions of articles 32-1, 31-1 and 26-1 (1) of the modified law of 10 August 1915 on commercial companies, a report concerning the transformation of the Company into a société anonyme has been drawn up on July 10, 2015 by HRT Revision S.A., independent qualified auditor ("réviseur d'entreprises agréé") in Luxembourg.

The conclusion of such report is the following:

#### *Conclusion*

«Based on our work, nothing came to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company to which the valuation brings, does not correspond at least to the share capital after the Conversion and that is not at least equal the minimum capital of EUR 31,000 required for a «société anonyme».»

Such report, after having been signed ne varietur by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

#### *Fourth resolution*

It is resolved to proceed to a full restatement of the articles of association in order to reflect the here-above resolutions and to adapt them to the new form of the company, by giving them the following wording:

#### **“Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name "DIRECT LENDING INVESTMENT S.A." (hereinafter the "Company") which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitization, as amended (the "Securitisation Law") and shall be subject to and governed by the Securitisation Law, the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law") as well as by the present Articles of Association.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

Branches, subsidiaries or other offices (excluding the registered office of the Company) may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

**Art. 4. Corporate object.** The exclusive purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, acquire or assume risks, existing or future, directly or through another entity or vehicle, relating to the holding of claims or other assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume those risks by acquiring the claims or other assets, whether directly or indirectly, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also, within the limits of the Securitisation Law, transfer, assign and dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one

or more transactions, as described in the terms and conditions of the relevant securities or the relevant information memorandum.

Within the meaning of the Securitisation Law, the Company shall not issue securities to the public. Furthermore only professional clients, as defined in Annex II of the directive 2014/65/EUR (MIFID II) shall be authorized to subscribe to the securities issued by the Company.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and any other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security interests of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity within the limits of the Securitisation Law.

The Company may, within the limits of the Securitisation Law and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Law and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

In accordance with the Securitisation Law, the Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company attributable to an issue of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. In general, the Company may carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Law.

### Capital - Shares

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) consisting of thirty-one thousand (31,000) shares in registered form with a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

**Art. 6. Shares.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

**Art. 8. Debt securities.** Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

### General Meetings of shareholders

**Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Thursday of the month of June of each year at 2.00 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.** The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.



Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

### Management

**Art. 11. Management.** The Company shall be managed by a Board composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

**Art. 12. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Save as provided below, written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13. Minutes of meetings of the Board.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman of the Board who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any directors of the Company.

**Art. 14. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915) or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the Board.

**Art. 15. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management

and affairs of the Company. An appointment of a member of the Board as managing director of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the joint signatures of two directors or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

**Art. 17. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

### Supervision of the company

**Art. 18. External Auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises agréé). The external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their remuneration and the term of their office.

**Art. 19. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> January and shall terminate on the 31<sup>th</sup> December of each year.

### Dividend

**Art. 20. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The general meeting of the shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

### Liquidation

**Art. 21. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 22. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915

**Art. 23. Segregation of assets.** If as of any payment date of the assets relating to a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors, i.e. the relevant investor, in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and who are not provided for in the priority of payments provisions of the

relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and who have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Company (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Company, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions may be included in the relevant issue documentations (including any subscription agreement between the Company and the Investors), and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions, if included in the issue documentations (including any subscription agreement between the Company and the Investors).

The rights of the holders of shares of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

**Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the company or to seize the assets of the company.** In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

#### **Applicable law**

**Art. 25. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.”

#### *Fifth resolution*

1. It is resolved that the number of directors is set at 3 (three);
2. the following persons are appointed as directors of the Company:
  - Mr. Erich BONNET, born on September 14<sup>th</sup>, 1962 in Neuilly-Sur-Seine, France, residing at 17 Essex Villas, London W8 7BP, UK.
  - Mr. Charles MEEUS, manager, born on July 6<sup>th</sup> 1979 in Etterbeek, Belgium, with professional address at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
  - Mr. Arnaud BEYSSEN, manager, born on January 2, 1974 in Paris, France, with professional address at 8, rue Pérignon, F-75007 Paris.
3. the registered office of the Company is established at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg;
4. the terms of office of the members of the Board will expire after the annual general meeting of the year 2020 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

#### *Costs*

The approximate amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately evaluated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the date stated above.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le dix juillet.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "DIRECT LENDING INVESTMENT S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192.199, constituée par acte notarié en date du 11 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3861 en date du 12 décembre 2014 (la "Société").

A comparu:

L'associé unique de la Société, SB PARTNERS ADVISORY (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.682 (l'"Associé Unique"),

ici représenté par Monsieur Frank STOLZ-PAGE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 juillet 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée pour être enregistrée avec le présent acte. L'Associé Unique a exposé au notaire ce qui suit et l'a prié d'acter que:

I.- Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué et accepte de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. L'Associé Unique reconnaît en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 18.500,- (dix-huit mille cinq cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) au montant de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) par l'émission de 18.500 (dix-huit mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune;

2. Souscription et paiement de toutes les nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société;

3. Entérinement de la démission des gérants de la Société et approbation de l'octroi de décharges;

4. Conversion de la forme sociale de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme et refonte intégrale des statuts;

5. Nomination des administrateurs de la Société et détermination de la durée de leurs mandats et détermination du siège social de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 18.500,- (dix-huit mille cinq cents Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) au montant de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) par l'émission de 18.500 (dix-huit mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales").

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement au moyen d'un apport en nature consistant en une partie des créances détenues à l'encontre de la Société.

### *Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'existence de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

L'Associé Unique déclare que l'apport en nature est libre de tout gage, nantissement ou charge et qu'il ne subsiste aucun empêchement à la conversion envisagée de la créance sans restriction ou limitation aucune et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable de la créance détenue à l'encontre de la Société.

L'Associé Unique déclare encore qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'apport en nature est décrit et évalué

### *Deuxième résolution*

Il est décidé (i) d'entériner les démissions de Monsieur Erich BONNET, manager, né le 14 septembre, 1962 à Neuilly-Sur-Seine, France, résidant au 17, Essex Villas à Londres W8 7BP, Royaume-Uni, Monsieur Charles MEEUS, manager, né le 6 juin 1979 à Etterbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et Monsieur Arnaud BEYSEN, manager, né le 2 janvier 1974 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 8, rue Pérignon à F-75007 Paris, en tant que gérants de la Société et (ii) de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

### *Troisième résolution*

Il est décidé de convertir la forme sociale de la Société de société à responsabilité limitée en société anonyme dénommée DIRECT LENDING INVESTMENT S.A. et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société.

Par conséquent les 31.000 (trente et un mille) parts sociales actuelles sont remplacées par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque associé recevra une "action S.A." en échange d'une "part sociale S.à r.l."

### *Rapport du réviseur d'entreprises*

Conformément aux articles 32-1, 31-1 et 26-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur la transformation de la Société en société anonyme a été dressé en date du 10 juillet 2015 par HRT Revision S.A., réviseur d'entreprises agréé à Luxembourg.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

### *Conclusion*

«Based on our work, nothing came to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company to which the valuation brings, does not correspond at least to the share capital after the Conversion and that is not at least equal the minimum capital of EUR 31,000 required for a «société anonyme»»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

### *Quatrième résolution*

Il est décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société, leur donnant la teneur suivante:

#### **«Dénomination - Objet - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de DIRECT LENDING INVESTMENT S.A. (ci-après la Société), ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et est soumise à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi sur les Sociétés»), telle que modifiée, et régie par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil de la Société (le Conseil d'Administration).

Il peut être créé par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de la Société) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.



La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La Société a pour objet exclusif de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, acquérir ou assumer les risques, existants ou futurs, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, liés à la possession de créances ou autres biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations, en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de créances et autres biens, de manière directe ou indirecte, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi, dans les limites fixées par la Loi sur la Titrisation, transférer, céder ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations, conformément aux termes et conditions des valeurs mobilières concernées ou la note d'information concernée.

Au sens de la Loi sur la Titrisation, la Société n'émettra pas de valeurs mobilières à destination du public. Par ailleurs, seuls les clients professionnels tels que définis à l'Annexe II de la directive 2014/65/CE (MIFID II) seront autorisés à souscrire aux valeurs mobilières émises par la Société.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et toutes autres valeurs mobilières. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, des opérations de prêt de titres dans les limites fixées par la Loi sur la Titrisation.

La Société peut, dans les limites fixées par la Loi sur la Titrisation et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Dans les limites fixées par la Loi sur la Titrisation, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

Conformément à la Loi sur la Titrisation le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs Compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

La Société pourra exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. D'une façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation.

### **Capital social - Parts sociales - Compartiments**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires ordinaires statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

**Art. 6 Actions.** Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Obligations.** Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

### **Gérance**

**Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de juin, chaque année à 14.00 h. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'assemblée générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

#### Administration de la Société

**Art. 11. Administration de la Société.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société.

**Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'assemblée générale.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents

contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

**Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par les signatures conjointes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale.

#### **Auditeurs - Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises agréé.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation. Le Conseil d'Administration déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

#### **Dividende**

**Art. 20. Affectation des Bénéfices.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

#### **Liquidation**

**Art. 21. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être

des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'assemblée générale décidant cette liquidation.

L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22. Modifications statutaires.** Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

**Art. 23. Séparation des biens.** Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé.

Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de la Société (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par la Société, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelconque démarche à l'encontre de la Société en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente (incluant tout contrat de souscription entre la Société et les Investisseurs) et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement, si incluses dans la documentation d'émission, (incluant tout contrat de souscription entre la Société et les Investisseurs).

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

**Art. 24. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société.** Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

#### **Droit applicable**

**Art. 25. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.»

#### *Cinquième résolution*

1. Il est décidé de porter le nombre des administrateurs à 3 (trois);
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs de la Société:

- Monsieur Erich BONNET, manager, né le 14 septembre, 1962 à Neuilly-Sur-Seine, France, résidant au 17, Essex Villas à Londres W8 7BP, Royaume-Uni.

- Monsieur Charles MEEUS, manager, né le 6 juin 1979 à Etterbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

- Monsieur Arnaud BEYSSEN, manager, né le 2 janvier 1974 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 8, rue Pérignon à F-75007 Paris.

3. le siège social de la société est fixé au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

4. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

#### *Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date indiquée au début de ce document. L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 15 juillet 2015. GAC/2015/6013. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148268/692.

(150162683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### **Samsa Film S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 31.477.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015147962/10.

(150161761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

#### **Port Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 196.728.

In the year two thousand and fifteen.

On the twenty-eighth day of the month of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand- Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The private limited liability company BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l., with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 149542 (the Sole Shareholder),

represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of the attached proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Sole Shareholder, through its attorney, declared and requested the notary to act:



That of the Sole Shareholder holds all the shares of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) "Port Investments S.à r.l.", having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the RCS under number B 196728, incorporated before notary Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on May 6, 2015 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of notary Jean Seckler, prenamed, on July 2, 2015 (the Company),

and that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the corporate object clause of the Company so that article two (2) of the articles of association of the Company (the Articles) is amended to be read, as from now on, as follows:

“ **Art. 2.** The purpose of the company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in Luxembourg or abroad, in any companies and/or enterprises in any form whatsoever. The company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company and/or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The company may borrow in any form except by way of public offer and proceed by private placement only to the issue of bonds, notes, debentures or any kind of debt or equity securities.

The company may lend funds, including without limitation, resulting from any borrowings of the company and/or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or entities it deems fit.

The company may further guarantee, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the company. The company may further give guarantees, pledge, transfer or encumber or otherwise create security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and generally for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations (including, without limitation, transactions with respect to real estate or movable property) which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are directly or indirectly related to its purpose.”

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article twelve (12) of the Articles which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 12.** The company is administered by one or several manager(s), who need not be members.

The manager(s) shall be appointed by the general meeting of members. The general meeting of members shall also determine the number of managers, their remuneration and the term of their office. A manager may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the members.

If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers composed of at least one class A manager and at least one class B manager. The class B manager(s) shall be manager(s) appointed, or as the case may be, dismissed by the general meeting of members with the prior written consent of Tokyo Star Bank Limited. Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object and the present articles.

The company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

Notwithstanding the foregoing, the class B manager shall always be an independent manager (the “Independent Manager”) i.e. a manager of the company who shall not have been at the time of such individual's appointment, and may not have been at any time during the preceding five (5) years (a) a shareholder, unitholder, director, officer, employee, member, attorney or counsel of the company or its Affiliates (other than his or her service as an independent manager and/or special member of an Affiliate or as a nominal holder of one part in the company or a unitholder or shareholder of an Affiliate), (b) a customer, supplier or other person who derives more than two (2) percent of its purchases or revenues from its activities with the company or any shareholder, unitholder, director, officer employee, member, attorney or counsel of the company or any of its Affiliates, (c) a person controlling or under common control with any such shareholder, unitholder, member,

customer, supplier or other person, or (d) a member of the immediate family of any such shareholder, unitholder, director, officer, employee, member, customer, supplier or other person. “Affiliate” shall mean with respect to any person, any person that, directly or indirectly, controls, is controlled by or is under common control with such person. For purposes of this definition, “control” (including, with correlative meanings, the terms “controlled by” and “under common control with”), as used with respect to any person, shall mean the possession, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether through the ownership of voting securities or other beneficial interests, by contract or otherwise; provided, however, the company shall not be deemed an Affiliate of the member.

A vacancy in the office of the class B manager shall be filled with a person who is also an Independent Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.”

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to insert a new article fifteen dash one (15-1) in the Articles which will have the following wording and renumbering of the following articles accordingly:

“ **Art. 15 - 1.** Notwithstanding anything contrary in the present articles, the members or the managers shall not, directly or indirectly, cause or permit any of the following (each, a “Significant Action”) to occur except by unanimous agreement of all members or managers, in each case always including consent of the class B manager, acting in its position as member or manager, as applicable:

(i) filing or consenting to filing of an bankruptcy or insolvency petition or otherwise instituting or consenting to any insolvency event with respect to the company, or TMK Naha Investments (“TMK Naha”) or TMK Port Investments (“TMK Port”), respectively a Japanese tokutei mokuteki kaisha, under any bankruptcy law or similar dissolution or liquidation law or statute of any jurisdiction, whether now or hereafter in effect;

(ii) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the company, TMK Naha or TMK Port for the benefit of creditors;

(iii) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the company, TMK Naha or TMK Port or all or any substantial part of each of their respective assets;

(iv) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the company's, TMK Naha's or TMK Port's assets;

(v) consolidating or merging the company, TMK Naha or TMK Port with or into any other person;

(vi) dissolving, reorganizing or liquidating the company, TMK Naha or TMK Port;

(vii) selling all or substantially all of the assets of the company, TMK Naha or TMK Port or allowing the company, TMK Naha or TMK Port to acquire all or substantially all of the assets or the business of any other person;

(viii) approving a restructuring or reorganization plan for the company, TMK Naha or TMK Port or any conversion of the company, or TMK Naha or TMK Port to another form of entity; or

(ix) amending, revising or otherwise modifying the organizational documents of the company, TMK Naha or TMK Port.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,100.-

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze.

Le vingt-huitième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

**A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B149542 (l'Associé Unique),

représentée par Monsieur Max MAYER, employé, domicilié professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration ci-jointe donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter:

Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée "Port Investments S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 196728, constituée par devant le notaire Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 6 mai 2015 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, prénommé, en date du 2 juillet 2015 (la Société).

et que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'objet social de la Société de sorte que l'article deux (2) des statuts de la Société (les Statuts) aura, à compter de maintenant, la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit. La société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique et elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs.

La société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées.

La société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société. La société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La société peut encore agir en tant qu'associé commandité ou commanditaire avec responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les créances et obligations de sociétés en commandite (partnership) ou entités similaires.

La société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, accomplir toutes les opérations (comprenant, sans limitation, des transactions mobilières et immobilières) utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.»

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article douze (12) des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s) qui ne doivent pas être nécessairement associés.

Le(s) gérant(s) doit(doivent) être nommé(s) par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés doit également déterminer le nombre de gérants, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par les associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance composé d'au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B. Le(s) gérant(s) de classe B est(sont) un gérant(s) désigné(s), ou, le cas échéant, révoqué(s) par l'assemblée générale des associés avec le consentement préalable écrit de Tokyo Star Bank Limited.

Sauf disposition contraire de l'assemblée générale des associés, en traitant avec des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet et les présents statuts de la société.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, s'il y en a plus d'un, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. Nonobstant ce qui précède, le gérant de classe B doit toujours être un gérant indépendant (le «Gérant Indépendant»), à savoir un gérant de la société qui ne doit pas avoir été au moment de la nomination de cette personne, et ne doit pas avoir été à tout moment au cours des cinq (5) ans précédents (a) un associé, porteur de parts, gérants, administrateur, fondé de pouvoirs, employé, partenaire, mandataire ou conseiller de la société ou ses Affiliés (autres que son mandat en tant que gérant indépendant et/ou associé spécial d'un Affilié ou titulaire d'une part nominale de la société ou un porteur de parts ou associé d'un Affilié), (b) un client, fournisseur ou autre personne qui tire plus de deux (2) pour cent de ses achats ou ses revenus de ses activités avec le société ou tout associé, porteur de parts, administrateur, fondé de pouvoirs, employé, partenaire, mandataire ou conseiller de la société ou une de ses Affiliés, (c) une personne contrôlant ou sous contrôle commun avec un tel associé, porteur de parts, partenaire, client, fournisseur ou autre personne, ou (d) un membre de la famille immédiate d'un tel associé, porteur de parts, administrateur, fondé de pouvoirs, employé, partenaire, client, fournisseur ou une autre personne. «Affilié» désigne à l'égard de toute personne, toute personne qui, directement ou indirectement, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec cette personne. Aux fins de cette définition, «contrôle» (y compris, avec des significations corrélatives, les termes «contrôlés par» et «sous contrôle commun avec»), tel qu'il est utilisé à l'égard de toute personne, signifiera la possession, directe ou indirecte, du pouvoir de diriger ou de causer la direction de la gestion et de la politique de cette personne, que ce soit par la détention de titres porteurs de droits de vote ou d'autres intérêts bénéficiaires, par contrat ou autre; étant entendu, toutefois, que la Société ne doit pas être considérée comme un Affilié de l'associé.

La vacance d'un poste de gérant de classe B doit être pourvue par une personne qui est aussi un Gérant Indépendant.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout moyen de communication similaire initié à partir du Luxembourg permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres ayant participé.

Tout gérant peut agir à toute réunion en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite, signée par tous les gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du conseil de gérance.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'insérer un nouvel article quinze tirt 1 (15-1) dans les Statuts, lequel aura la teneur suivante et renumérotation des articles suivants dans les Statuts:

" **Art. 15-1.** Nonobstant toute disposition contraire dans les présents statuts, les associés ou les gérants ne doivent pas, directement ou indirectement, causer ou permettre une des opérations suivantes (chacune, une «Action Significative»), sauf avec l'accord unanime de tous les associés ou les gérants, dans chaque cas, toujours avec le consentement du gérant de classe B, agissant en sa qualité d'associé ou gérant, selon le cas:

(i) le dépôt ou l'approbation du dépôt d'une faillite ou d'insolvabilité ou engager ou consentir autrement tout événement d'insolvabilité à l'égard de la Société ou TMK Naha Investments ("TMK Naha") ou TMK Port Investments («TMK Port»), respectivement des «tokutei mokuteki kaish» japonaises en vertu d'une loi sur la faillite une loi similaire de dissolution ou de liquidation ou une prescription juridique d'une autre juridiction, qu'elle soit en vigueur maintenant ou plus tard;

(ii) conclure une transaction, ou une cession, en relation avec tous ou substantiellement tous les actifs de la société, TMK Naha ou TMK Port au profit de créanciers;

(iii) demander, consentir ou approuver toute requête, demande, procédure ou ordonner le redressement ou la nomination d'un conservateur, fiduciaire, directeur, inspecteur, dépositaire ou un curateur pour la société, TMK Naha ou TMK Port ou tous ou substantiellement tous leurs actifs respectifs;

(iv) stipuler ou consentir à une saisie, exécution ou autre saisie judiciaire (ou une procédure pour fixer, exécuter ou saisir) tous ou substantiellement tous les actifs de la société, de TMK Naha ou TMK Port;

(v) consolider ou fusionner la société, TMK Naha ou TMK Port avec ou dans toute autre personne;

(vi) dissoudre, réorganiser ou liquider la société, TMK Naha ou TMK Port;

(vii) vendre tous ou substantiellement tous les actifs de la société, TMK Naha ou TMK Port, ou permettre à la société, TMK Naha ou TMK Port d'acquérir tous ou substantiellement tous les actifs ou l'activité de toute autre personne;

(viii) approuver un plan de restructuration ou de réorganisation de la société, TMK Naha ou TMK Port ou toute conversion de la société, ou TMK Naha ou TMK Port en toute autre forme d'entité; ou

(ix) modifier, réviser ou modifier autrement les documents statutaires de la société, TMK Naha ou TMK Port.»

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.100,- EUR

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 septembre 2015. Relation GAC/2015/7407. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015148590/260.

(150162476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

**Selectra Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 136.880.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015*

Il a été décidé:

- D'élire en tant qu'administrateur Monsieur Olivier GOIOT, résidant professionnellement au 9, rue Schiller L-2519 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guglielmo KATTE KLITSCHÉ DE LA GRANGE, pour un mandat de 2 ans se terminant à l'assemblée générale statutaire de 2017

Certifié sincère et conforme

*Pour SELECTRA INVESTMENTS SICAV*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015147964/15.

(150161787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

**L.12 New Mercado, Société à responsabilité limitée,  
(anc. A.08 Isolations Guy Rollinger).**

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 65.507.

L'an deux mille quinze,

Le trente juillet,

Pardevant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, soussigné,

A comparu:

La société anonyme «L.01 LAURUS», ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92 159, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 432 du 19 avril 2003,

ici représentée par Monsieur Guy ROLLINGER, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, agissant en sa qualité d'administrateur unique de la société,

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant qu'elle est devenue, de la façon décrite ci-après, l'associée unique de la société à responsabilité limitée «A.08 ISOLATIONS GUY ROLLINGER», ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65 507, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 727 du 8 octobre 1998,



## Constat de cession de parts

Suivant une convention de cession de parts sociales conclue sous seing privé

1. La société à responsabilité limitée «A.01 EURO-ARTISAN GUY ROLLINGER», ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 44 664,

a cédé quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales de la société à responsabilité limitée «A.08 ISOLATIONS GUY ROLLINGER» à la société anonyme «L.01 LAURUS», précitée,

2. La société à responsabilité limitée «A.03 DATAGLOBAL», ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 42 928,

a cédé une (1) part sociale de la société à responsabilité limitée «A.08 ISOLATIONS GUY ROLLINGER», à la société anonyme «L.01 LAURUS», précitée.

Cette cession de parts a eu lieu au prix fixé et aux conditions convenues entre les parties hors la présence du notaire instrumentaire.

Une copie de la précitée convention de cession de parts a été présentée au notaire instrumentaire.

Suite à ce qui précède, les cent (100) parts sociales de la société sont détenues comme suit:

- La société anonyme «L.01 LAURUS», prénommée, cent parts sociales . . . . .	100
TOTAL: Cent parts sociales . . . . .	100

Ensuite la comparante, représentée comme dit ci-avant, associée unique de la société, a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

A la suite de ce qui précède, l'associée unique décide de changer le deuxième paragraphe de l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Deuxième paragraphe.** Les parts sociales se répartissent comme suit:

La société à responsabilité limitée «L.01 LAURUS», ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons,

cent parts sociales . . . . .	100
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100»

### *Deuxième résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société à responsabilité limitée de «A.08 ISOLATIONS GUY ROLLINGER S.à r.l.» en «L.12 NEW MERCADO» et de modifier par conséquent l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «L.12 NEW MERCADO».

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et par conséquent l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet la gestion de sociétés, l'achat et la vente, la gestion, l'échange, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social. La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.»

### *Quatrième résolution*

L'Assemblée générale constate la démission de Monsieur Steve MOLITOR, ingénieur diplômé, né à Luxembourg le 18 mai 1970, demeurant à L-1815 Luxembourg, 209, rue d'Itzig, au 15 janvier 2007, de ses fonctions de gérant technique de la société et lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée générale décide de nommer aux fonctions de gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Guy ROLLINGER, dirigeant de société, né le 10 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

*Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de cette assemblée générale à environ mille euros (1000.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. ROLLINGER, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2015. Relation: EAC/2015/18150. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 06 août 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015148058/93.

(150162112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

---

**SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147965/10.

(150161527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**SGH Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 179.770.

Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposé en date du 15 juin 2015 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (L150102368).

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147966/11.

(150161453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Sharemor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.517.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHAREMOR S.A.

Référence de publication: 2015147967/10.

(150162100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Morgamon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.899.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of August

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “MORGAMON S.A.”, a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 127.899, incorporated on April 4<sup>th</sup>, 2007 before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1367 of July 5<sup>th</sup>, 2007, (hereafter the “Company”).

The General Meeting was presided by Mrs. Laura WILLEMS, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs. Sandra SCHWEIZER, with professional address in Luxembourg.

The meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed, together with the proxies of the represented shareholders signed “ne varietur” by the office of the meeting and the undersigned notary.

II. It appears from said attendance list that all the shares issued are present or represented, so that the General Meeting is regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. The agenda of the General Meeting was the following:

*Agenda*

1. Waiving of notices rights;

2. Waiving of preemptive rights;

3. Increase of the subscribed share capital by an amount of ten thousand euros (EUR 10,000.-) so as to raise it from its current amount of forty thousand euros (EUR 40,000.-) to the amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) by the issuance of two hundred fifty thousand (250,000) new Class B Preference Shares of a nominal value of four eurocents (EUR 0,04) per share having same rights and obligations than the existing shares, and with a total share premium of six hundred fifteen thousand (EUR 615,000.-);

4. Subscription and payment by Mr. Guy de La Bédoyère, residing at F-75006 Paris, 41, Rue de Seine of one hundred fifty-six thousand (156,000) new Class B Preference Shares of a nominal value of four eurocents (EUR 0,04) per share by way of a contribution in cash of amounting of three hundred ninety thousand euros (EUR 390,000.-) of which six thousand two hundred forty euros (EUR 6,240.-) shall be allocated to the share capital and three hundred eighty-three thousand seven hundred sixty (EUR 383,760.-) shall be allocated to the share premium;

5. Subscription and payment by GUTRAFIN S.A., a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Dr. Gratziano Pedroja -P.O.Box 21, Erliweg 31, CH-5106 Veltheim, Switzerland of eighty thousand (80,00) new Class B Preference Shares of a nominal value of four eurocents (EUR 0,04) per share by way of a contribution in cash of amounting of two hundred thousand euros (EUR 200,000.-) of which three thousand two hundred euros (EUR 3,200.-) shall be allocated to the share capital and one hundred ninety-six thousand eight hundred euros (EUR 196,800.-) shall be allocated to the share premium;

6. Subscription and payment by Mr. Heinz-Peter SCHMIEDER, residing at D-22085 Hamburg, Schöne Aussicht 8 of fourteen thousand (14,000) new Class B Preference Shares of a nominal value of four eurocents (EUR 0,04) per share by way of a contribution in cash of amounting of thirty-five thousand euros (EUR 35,000.-) of which five hundred sixty (EUR 560.-) shall be allocated to the share capital and thirty-four thousand four hundred forty (EUR 34,440.-) shall be allocated to the share premium;

7. Amendment of article 5 of the by-laws of the Company so as to reflect the decision taken;

8. Miscellaneous.

After having approved the foregoing and after deliberation, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolved to waive their rights to the prior notice of the current General Meeting; the shareholders acknowledged being sufficiently informed on the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to

deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

*Second resolution*

The shareholder hereby irrevocably waive any and all preemptive rights, preferred subscription rights or any other rights of the same or similar nature which it may have under the Articles of Associations of the Company, or any other agreement, arrangement or applicable law, in connection with the increase in share capital included in the present deed.

*Third resolution*

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ten thousand euros (EUR 10,000.-) so as to raise it from its current amount of forty thousand euros (EUR 40,000.-) to the amount of fifty thousand euros (EUR 50,000.-) by the issuance of two hundred fifty thousand (250,000) new Class B Preference Shares of a nominal value of four eurocents (EUR 0,04) per share having same rights and obligations than the existing shares, and with a total share premium of six hundred fifteen thousand (EUR 615,000.-).

*Fourth resolution*

The General Meeting resolved to accept the subscription and payment by Mr. Guy de La Bédoyère, residing at F-75006 Paris, 41, Rue de Seine of one hundred fifty-six thousand (156,000) new Class B Preference Shares of a nominal value of four eurocents (EUR 0,04) per share by way of a contribution in cash of amounting of three hundred ninety thousand euros (EUR 390,000.-) of which six thousand two hundred forty euros (EUR 6,240.-) shall be allocated to the share capital and three hundred eighty-three thousand seven hundred sixty (EUR 383,760.-) shall be allocated to the share premium.

*Fifth resolution*

The General Meeting resolved to accept the subscription and payment by GUTRAFIN S.A., a company existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Dr. Gratziano Pedroja - P.O.Box 21, Erliweg 31, CH-5106 Veltheim, Switzerland of eighty thousand (80,00) new Class B Preference Shares of a nominal value of four eurocents (EUR 0,04) per share by way of a contribution in cash of amounting of two hundred thousand euros (EUR 200,000.-) of which three thousand two hundred euros (EUR 3,200.-) shall be allocated to the share capital and one hundred ninety-six thousand eight hundred euros (EUR 196,800.-) shall be allocated to the share premium.

*Sixth resolution*

The General Meeting resolved to accept the subscription and payment by Mr. Heinz-Peter SCHMIEDER, residing at D-22085 Hamburg, Schöne Aussicht 8 of fourteen thousand (14,000) new Class B Preference Shares of a nominal value of four eurocents (EUR 0,04) per share by way of a contribution in cash of amounting of thirty-five thousand euros (EUR 35,000.-) of which five hundred sixty (EUR 560.-) shall be allocated to the share capital and thirty-four thousand four hundred forty (EUR 34,440.-) shall be allocated to the share premium.

*Subscription and proof of payment*

Mr. Guy de La Bédoyère, Mr. Heinz-Peter Schmieder and the company GUTRAFIN S.A. are each represented by Mrs. Laura WILLEMS, residing professionally in Luxembourg.

by virtue of proxies given to him under private seal.

which proxies will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary.

All the new shares has been subscribed by the comparants, duly represented, evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of six hundred fifteen thousand euros (EUR 615,000.-) is now available to the Company.

*Seventh resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the General Meeting resolved to amend article 5 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** The Company has a subscribed share capital of fifty thousand Euros (50,000.- EUR), represented by:

- Eight hundred thousand (800,000) Class A shares; and
  - Four hundred fifty thousand (450,000) Class B Preference Shares;
- each having a nominal value of four eurocents (0.04 EUR).

The Company may, on the terms provided by law, redeem its own shares.”

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand eight undred euros (EUR 2,800.-).

Nothing else being on the agenda, the General Meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

### **Suit la traduction française**

L'an deux mille quinze, le vingt-sept août

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «MORGAMON S.A.», ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, Rue de Merl (Grand-Duché de Luxembourg) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.899, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 4 avril 2007, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1367 du 5 juillet 2007, (ci-après la «Société»).

L'Assemblée Générale était présidée par Madame Laura WILLEMS, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président a désigné comme secrétaire et scrutateur Madame Sandra SCHWEIZER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président a exposé et prie le notaire d'acter que:

I- Les actionnaires présents et/ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les comparants et le notaire instrumentant, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires reconnaissent avoir eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

III- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription;

3. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) au montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) par la création et l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles actions privilégiées de classe B, chacune d'une valeur nominale de quatre euroscent (EUR 0,04), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et avec une prime d'émission totale de six cent quinze mille euros (EUR 615.000,-);

4. Souscription et libération par Monsieur Guy de La Bédoyère, demeurant à F-75006 Paris, 41, Rue de Seine, de cent cinquante-six mille (156.000) nouvelles actions privilégiées de classe B, chacune d'une valeur nominale de quatre euroscent (EUR 0,04) et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, le tout par un apport en numéraire d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 390.000,-) dont un montant de six mille deux cent quarante euros (EUR 6.240,-) sera alloué au capital social et un montant de trois cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante euros (EUR 383.760,-) sera alloué à la prime d'émission;

5. Souscription et libération par la société GUTRAFIN S.A., une société de droit suisse domiciliée chez Dr. Gratziano Pedroja - Boite postale 21, Erliweg 31, CH-5106 Veltheim, Suisse, de quatre-vingt mille (80.000) nouvelles actions privilégiées de classe B, chacune d'une valeur nominale de quatre euroscent (EUR 0,04) et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, le tout par un apport en numéraire d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) dont un montant de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-) sera alloué au capital social et un montant de cent quatre-vingt-seize mille huit cents euros (EUR 196.800,-) sera alloué à la prime d'émission;

6. Souscription et libération par Monsieur Heinz-Peter SCHMIEDER, demeurant à D-22085 Hamburg, Schöne Aussicht 8, de quatorze mille (14.000) nouvelles actions privilégiées de classe B, chacune d'une valeur nominale de quatre euroscent (EUR 0,04) et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, le tout par un apport en numéraire d'un montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) dont un montant de cinq cent-soixante euros (EUR 560,-) sera alloué au capital social et un montant de trente-quatre mille quatre cent quarante euros (EUR 34.440,-) sera alloué à la prime d'émission;

7. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

8. Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède et après délibérations, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:



#### *Première résolution*

Les actionnaires ont décidé de renoncer à leurs droits de convocation préalable à l'Assemblée Générale; les actionnaires ont reconnu avoir été suffisamment informés sur l'ordre du jour et considérés comme étant valablement convoqués et ont par conséquent accepté de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant pour permettre d'examiner attentivement chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires renoncent irrévocablement à tous les droits de préemption, droits préférentiels de souscription ou à tous autres droits de nature similaire qu'ils pourraient avoir par application des statuts de la Société, ou de tout autre convention, accord ou résultant de la loi applicable et ce en relation avec l'émission d'actions prévue au présent acte.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000,-) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (EUR 40.000,-) au montant de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) par la création et l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) nouvelles actions privilégiées de classe B, chacune d'une valeur nominale de quatre euroscents (EUR 0,04), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, et avec une prime d'émission totale de six cent quinze mille euros (EUR 615.000,-).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la souscription et la libération par Monsieur Guy de La Bédoyère, demeurant à F-75006 Paris, 41, Rue de Seine, de cent cinquante-six mille (156.000) nouvelles actions privilégiées de classe B, chacune d'une valeur nominale de quatre euroscents (EUR 0,04) et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, le tout par un apport en numéraire d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 390.000,-) dont un montant de six mille deux cent quarante euros (EUR 6.240,-) sera alloué au capital social et un montant de trois cent quatre-vingt-trois mille sept cent soixante euros (EUR 383.760,-) sera alloué à la prime d'émission.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la souscription et la libération par la société GUTRAFIN S.A., une société de droit suisse domiciliée chez Dr. Graziano Pedroja - Boite postale 21, Erliweg 31, CH-5106 Veltheim, Suisse, de quatre-vingt mille (80.000) nouvelles actions privilégiées de classe B, chacune d'une valeur nominale de quatre euroscents (EUR 0,04) et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, le tout par un apport en numéraire d'un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) dont un montant de trois mille deux cents euros (EUR 3.200,-) sera alloué au capital social et un montant de cent quatre-vingt-seize mille huit cents euros (EUR 196.800,-) sera alloué à la prime d'émission.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la souscription et la libération par Monsieur Heinz-Peter SCHMIEDER, demeurant à D-22085 Hamburg, Schöne Aussicht 8, de quatorze mille (14.000) nouvelles actions privilégiées de classe B, chacune d'une valeur nominale de quatre euroscents (EUR 0,04) et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, le tout par un apport en numéraire d'un montant de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) dont un montant de cinq cent-soixante euros (EUR 560,-) sera alloué au capital social et un montant de trente-quatre mille quatre cent quarante euros (EUR 34.440,-) sera alloué à la prime d'émission.

#### *Souscription et preuve de libération*

Messieurs Guy de La Bédoyère et Heinz-Peter Schmieder ainsi que la société GUTRAFIN S.A. sont représentés, aux fins des présentes, par:

Madame Laura WILLEMS, demeurant professionnellement à Luxembourg,  
en vertu de procurations lui données sous seing privé.

Lesquelles procurations après avoir été signées "ne varietur" par le comparant agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Toutes les actions ont été souscrites par les comparants, dûment représentés, tel que précédemment renseigné et libérées intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de six cent quinze mille euros (EUR 615.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

#### *Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) représenté par:

- Huit cent mille (800.000) Actions «Classe A»; et
- Quatre cent cinquante mille (450.000) Actions Privilégiées de «Classe B»; d'une valeur nominale de quatre Eurocents (0,04 EUR) chacune.

La Société peut, conformément aux dispositions légales, racheter ses propres actions.»

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge, à raison du présent acte est évalué approximativement à la somme de deux mille huit cents euros (EUR 2.800,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande des mêmes requérants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Willems, S. Schweizer Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 août 2015. Relation: EAC/2015/20057. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 août 2015.

Référence de publication: 2015148539/239.

(150162894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

---

**Shco 86 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 189.293.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SHCO 86 S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015147968/11.

(150161252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Sicily Development S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.824.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147969/10.

(150161728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Sicovam S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 169.150.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147970/10.

(150161628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**SLQ Tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 99.138.

Par la présente, je résilie le contrat domiciliation avec votre société définitivement avec effet au 31 août 2015 (2a, place de Paris L-2314 Luxembourg).

Luxembourg, le 14 août 2015.

Me Romain LUTGEN.

Référence de publication: 2015147971/9.

(150161903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

**UL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.535.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2015148004/14.

(150162079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

**Société Nationale de Contrôle Technique S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5230 Sandweiler, 11, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.216.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2015 a:

- pris acte de la démission de M. Paul SCHMIT en tant que Président du conseil d'Administration et administrateur au sein du Conseil d'Administration;

- décidé de renouveler le mandat comme réviseur d'entreprises BDO Audit, n° RCS B147570, avec siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg pour un an.

Luxembourg, le 17 août 2015.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015147973/17.

(150161328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

**Vesale Pharma International, Société Anonyme.**

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 150.116.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 août 2015 au siège social*

*Résolutions*

Il est décidé de révoquer avec effet immédiat le mandat du commissaire aux comptes La Fiduciaire comptable comptafisc Sàrl (RC B 144.397) et de lui donner décharge pour l'exercice de sa mission.

Il est décidé de nommer en son remplacement avec effet immédiat la société Compagnie Européenne de Révision S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.039, ayant son siège social au 15, Rue des Carrefours L-8124 Bridel, pour une durée de six ans.

Son mandat viendra à échéance avec l'approbation des comptes arrêtés au 31.12.2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015148016/18.

(150161480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Sopartag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 64.820.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015*

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

*Pour la société*

SOPARTAG S.A.

Référence de publication: 2015147978/15.

(150161790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**SP Merchandising Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 198.802.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 07 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

*Notaire*

Référence de publication: 2015147980/13.

(150161887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**St Mark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.713.

—  
EXTRAIT

En date du 25 août 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Roberto Seddio en tant que gérant est approuvée avec effet immédiat;
- Vanessa Barthe, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015147982/15.

(150161961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Vivaldis - Gesellschaft für Strukturierte Lösungen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 108.999.

—  
*Dépôt rectificatif du dépôt L150160521 déposé le 31/08/2015*

Les comptes modifiés au 31/12/2014 rectifient les comptes annuels au 31/12/2014 (déposés en date du 31/08/2015 sous le numéro L150160521) et ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148021/11.

(150161996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Société Orientale de Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 65.020.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015147974/10.

(150161550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Trèves Offices SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 140.084.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS FAS

Référence de publication: 2015147998/10.

(150161413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Willowlux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 188.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148025/9.

(150161469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Willowlux III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 188.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148026/9.

(150161470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---

**Walam S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 90.900.

Par la présente, je résilie le contrat domiciliation avec votre société définitivement avec effet au 31 août 2015 (2a, place de Paris L-2314 Luxembourg).

Luxembourg, le 14 août 2015.

Me Romain LUTGEN.

Référence de publication: 2015148029/9.

(150161904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2015.

---